

Code de vie

École Notre-Dame-de-Bonsecours 2025-2026

Le code vie de l'école Notre-Dame-de-Bonsecours est travaillé en concordance avec les valeurs du projet éducatif 2023-2027.

Bien-être	Prendre soin de soi Trouver sa place et réussir à s'exprimer Se sentir épanoui et en sécurité à l'école
Bienveillance	Agir avec respect, civilité afin d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves et adultes de l'école Prendre soin les uns des autres Entretenir des relations harmonieuses
Accomplissement	Développer son sentiment de compétence dans les sphères sociales, affectives et académiques; Se sentir capable d'apprendre. Célébrer les grandes et petites victoires Découvrir des intérêts
Collaboration	Prendre sa juste place dans la communauté de l'école en laissant de la place aux autres Aider ses pairs dans leurs défis, les encourager dans leurs forces Être ouvert face aux autres et leurs idées

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école Notre-Dame-de-Bonsecours ainsi que du code de conduite numérique (annexe 4) :

Nom de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____



S'inspirant de ces valeurs, l'équipe-école met de l'avant cinq principes fondamentaux, qui guideront chacune de nos interventions :

<i>Principes fondamentaux</i> À l'école Notre-Dame-de-Bonsecours, je...	Collaboration	Accomplissement	Bienveillance	Bien-être
... suis respectueux envers moi, les autres élèves et les adultes	X		X	X
... suis conscient, dans mes choix et gestes, que je partage mon environnement avec les autres	X		X	
... contribue à créer un bon climat d'apprentissage dans la classe	X	X	X	X
... m'investis dans mes apprentissages		X	X	X
... suis à l'écoute des gens présents	X		X	X

Ces principes fondamentaux seront verbalisés et présentés aux élèves de manières variées et adaptées selon le niveau scolaire.

Concrètement, des comportements attendus seront présentés sous forme d'affiches dans des endroits stratégiques dans l'école. Un exemple d'affiche peut être trouvé en annexe 1. Des affiches sur des thématiques précises telles que le guide vestimentaire (annexe 2) peuvent également être générées au besoin.

Gestion des comportements allant à l'encontre des principes fondamentaux

- Lorsqu'un élève a un comportement qui ne respecte pas les principes et valeurs de l'école, l'équipe école agira de manière variée selon le comportement.
- Les actions de l'équipe-école seront différencierées pour s'adapter à l'âge de l'enfant.
- Les comportements sont définis dans notre système de consignation et peuvent être adaptés en cours d'année. À titre indicatif, il est possible de consulter la liste des comportements sur le site web de l'école.

Le comportement...	Actions de l'équipe-école
... nuit au bon déroulement de cours et au climat d'apprentissage des élèves.	<ul style="list-style-type: none">- Application du système de gestion de classe de l'enseignant, variable selon le groupe
... nuit au bon déroulement du dîner ou de la récréation.	<ul style="list-style-type: none">- Primaire : Utilisation de la gradation des sanctions- Préscolaire : Gestion du comportement inspiré de la gradation des sanctions
... est un non-respect des principes du code de vie qui a des répercussions sur les autres.	<ul style="list-style-type: none">- Pour les parents : Voir la section « Quoi faire lorsque je reçois un rapport d'observation » dans l'Annexe 3
... est une manifestation d'une des formes de violence.	<ul style="list-style-type: none">- Primaire : Utilisation de la gradation des sanctions- Préscolaire : Gestion du comportement inspiré de la gradation des sanctions- Application des sections 5 à 8 du plan de lutte contre l'intimidation et la violence- Pour les parents : Voir la section « Quoi faire lorsque je reçois un rapport d'observation » dans l'Annexe 3
... s'apparente à une situation d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Prise en charge par la direction ou la personne déléguée par celle-ci- Application des sections 5 à 8 du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Gestion des blessures

L'équipe-école avise les parents de toute blessure mineure pour lesquels un suivi ou une vigilance doit être apportée. En cas de blessure importante pour laquelle un suivi immédiat peut être requis, un appel aux parents sera effectué.

Définitions :

Conséquence logique : Une conséquence centrée sur l'apprentissage, en lien avec le comportement à corriger, qui aide le développement des habiletés sociales, l'autocontrôle et la résolution de problème. Elles ont un lien avec la situation problématique et peut inclure des gestes de réparations

Récréations guidées : Récréation (ou moment durant le dîner) durant lequel l'élève suit un surveillant sur la cour. Cette démarche sert à faire un rappel des règles, à faire de l'observation des comportements efficaces à l'aide d'un adulte, sans que ce soit un retour direct sur le comportement de l'élève.

Récréations éducatives : Retour durant une récréation afin de rappeler les attentes associées à un comportement, qui peut inclure ou non un retour direct sur l'événement. Le retour peut amener l'élève à réfléchir, par exemple, sur son intention de départ et sur le résultat obtenu, les possibilités d'aller chercher de l'aide, ou une réflexion plus globale en lien avec les valeurs de l'école.

Suspension interne :

- L'élève ne participe pas aux activités à l'horaire de son groupe.
- Lorsque possible, la suspension se fait avec du personnel administratif ou professionnel disponible (selon l'horaire et enjeux possibles de confidentialité). La suspension peut également se faire dans un autre local de classe. Le local choisi pour la suspension est établi selon le profil de l'élève et la situation.
- Toute suspension est annoncée comme se tenant possiblement dans deux endroits pour offrir une prévisibilité à l'élève.
- Durant sa suspension, l'élève peut faire des activités éducatives s'il est possible de les faire dans ce contexte ou une démarche réflexive sur le défi consigné, préparé par un intervenant pivot.
- L'adulte supervisant la suspension n'a pas à enseigner à l'enfant, mais doit s'assurer que l'élève puisse effectuer les tâches attendues de sa part
- Lors d'une suspension, la récréation ne se passe pas selon les modalités habituelles, mais n'est pas punitive, l'élève peut apporter un livre/jeu individuel.
- Lors d'une suspension à l'interne, l'école détermine si un protocole de retour doit être mis en place pour l'élève.
- L'accompagnement auprès de l'enfant (par exemple, retour éducatif), se fait à un moment distinct de la suspension.
- La durée de la suspension interne varie selon le comportement et s'inspire des balises suivantes :

P1	P2	Récré	P3	Dîner	P4	Récré	P5
Courte		Retour en classe					
Demi-journée		Retour en classe					
Longue		Retour en classe					
Journée pleine							

Il est à noter qu'en cours de journée, certains élèves soient aussi retirés de classe pour faire des retours sur des situations ou afin de leur offrir du soutien autour de certains défis de comportements. Ces retraits ne sont pas considérés comme des suspensions.

Suspension externe :

- L'élève est retiré de l'école de manière provisoire.
- Aucun travail pédagogique n'est envoyé directement, l'objectif est de prioriser le retour à l'école.
- La suspension externe est en place jusqu'à l'entente relative à un protocole de retour pour l'élève
- Lors de son retour à l'école, le parent est présent pour une rencontre avec l'enfant pour s'assurer d'un retour positif à l'école.

Informations spécifiques

Vouvoiement

Voici ce que cela signifie concrètement pour nos élèves :

Des règles de communication respectueuses

- Les élèves devront s'adresser aux adultes de l'école en disant « Monsieur » ou « Madame ».
- Le vouvoiement (utiliser « vous » au lieu de « tu ») deviendra la norme lorsqu'ils parleront au personnel scolaire.

Des comportements attendus

- L'utilisation de mots polis et respectueux envers tous (adultes et élèves);
- L'adoption d'un comportement responsable et civique en tout temps.

Le rôle essentiel des parents

En tant que premiers éducateurs, les parents jouent un rôle clé dans l'enseignement du respect.

Appareils électroniques

Ce qui est désormais interdit en tout temps, du début à la fin des cours (incluant les pauses et la période du dîner) :

- Les téléphones cellulaires et tous les appareils de télécommunication personnels ;
- Les écouteurs, même s'ils ne sont pas utilisés ;
- Les montres intelligentes comportant des fonctions de communication ;
- Les tablettes personnelles et autres appareils mobiles non fournis par l'école ;
- Les lecteurs MP3 et autres appareils mobiles personnels.

L'objectif est de favoriser un environnement d'apprentissage sain, sans distractions inutiles, et de contribuer au bien-être et à la concentration des élèves.

Une approche progressive sera adoptée dans l'application de cette mesure :

- Avertissements verbaux en cas de non-respect ;
- Confiscation de l'appareil, qui devra être récupéré par un parent ;
- En cas de récidive : l'élève devra laisser l'appareil à la maison pour une période déterminée ;
- D'autres conséquences pourraient s'appliquer, selon les dispositions prévues au code de vie de l'école.

Informatique

Comme élève, si je désire utiliser l'informatique à mon école, je dois faire les choses suivantes :



Je dois avoir la permission d'un enseignant pour :

- envoyer des messages par courrier électronique ;
 - utiliser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc. ;
 - envoyer des messages sur des sujets d'intérêt divers, des nouvelles de toutes sortes.
-
- ✓ Je ne divulgue pas mes mots de passe.
 - ✓ Je ne dois pas divulguer de renseignements personnels. Je ne dois pas donner mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse à la maison, mon adresse de courrier électronique ni ma photo à quelqu'un que je ne connais pas. Même si un personnage de dessin animé ou de jeu me le demande. Même si on m'offre des cadeaux.
 - ✓ Lorsqu'un message me rend mal à l'aise, je n'y réponds pas et j'avertis tout de suite un adulte.
 - ✓ De la même façon que je dois être prudent au quotidien, je dois aussi l'être sur Internet. Il est défendu d'accepter de rencontrer un ami que je me serais fait sur Internet.

Je respecte les autres :

- ✓ Tous les messages que j'écris doivent être respectueux. Ils doivent respecter le code de vie de mon école.
- ✓ Les messages que j'écris ne doivent pas être violents, haineux, indécents, racistes.
- ✓ Je ne me sers pas des ressources informatiques pour intimider, menacer ou nuire à quelqu'un.
- ✓ Je n'écris pas de message de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne.
- ✓ Je ne donne pas d'informations personnelles ou d'informations fausses sur quelqu'un.

Je respecte le matériel qui m'est prêté :

- ✓ Je prends soin des ressources informatiques que j'utilise. Je ne modifie pas ou ne brise pas un équipement ou un logiciel.
- ✓ À moins que mon enseignant ne m'y autorise, je ne peux pas :
 - écouter la radio ou visionner des vidéos sur Internet ;
 - participer à des jeux sur Internet ;

- installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école ;
- télécharger des fichiers de musique, d'image ou des vidéos ;
- déposer sur le réseau ou sur Internet des photos ou des vidéos pris dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.

Jouets et jeux de la maison

À moins de permission spéciale explicite de la part de l'enseignant ou de l'éducatrice en service de garde, il n'est pas permis d'apporter des jouets et jeux de la maison.

Jeux permis sur la cour d'école

Les jeux permis sur la cour d'école ne sont pas fixes pour l'année complète afin de permettre une variété de jeux et de s'adapter aux possibilités (saisons, météo, nouveaux jeux proposés par les élèves). Les changements de jeux sont annoncés aux élèves par l'équipe de surveillance. Les élèves peuvent s'adresser en tout temps aux adultes pour vérifier si un jeu est permis.



Bibliothèque

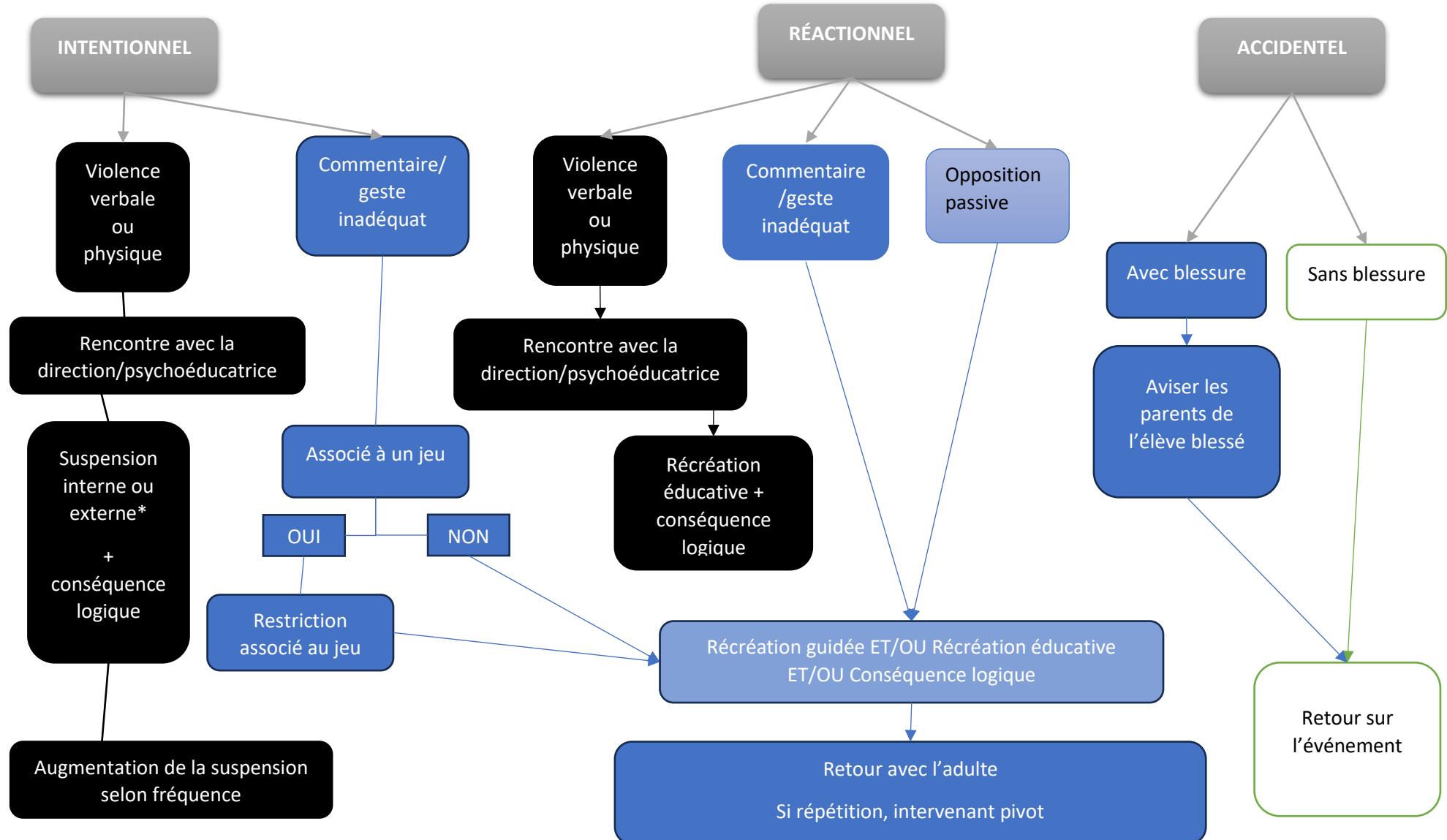
L'élève a le privilège d'emprunter jusqu'à 3 livres en français et 1 livre en anglais pour une période de 3 semaines.

-L'élève a la responsabilité de rapporter les livres en bon état et à temps.

-Si un livre revient endommagé, la personne responsable de la bibliothèque enverra une facture aux parents de l'élève.

- En cas de retard :

1. Avis écrit donné par le/la titulaire du groupe.
2. Après une semaine de retard, si le livre n'est pas ramené, le droit d'emprunter des livres peut être retiré à l'élève jusqu'à la résolution de la situation (retour ou paiement du livre)
3. La personne responsable de la bibliothèque enverra une facture aux parents de l'élève.



Les conséquences indiquées dans la gradation sont les sanctions minimales, qui peuvent être augmentées selon la gravité du comportement

Gradation des sanctions **PRIMAIRE**: Des comportements peuvent mener à des restrictions (zones, moments de la journées) ou suspensions

Le modèle sert d'inspiration au préscolaire sans s'appliquer directement

Comment nous différencions un geste intentionnel d'un geste réactionnel?

Dans notre application de la gradation des sanctions, nous considérons un geste comme réactionnel s'il est impulsif, en réaction directe avec la cause de celui-ci. Ainsi, même si le geste est en réaction à quelque-chose qui a eu lieu plus tôt, on le catégorise comme un geste intentionnel si une pause est intervenue entre la cause et le geste car l'élève aurait pu faire le choix d'aller voir un adulte, chercher de l'aide.

- *Il m'a dit X ce matin, je suis allé lui répondre Y ce midi* est intentionnel, l'élève a fait le choix de répondre et aurait pu aller chercher de l'aide
- *Il me dit X, je lui réponds Y* est réactionnel, l'élève n'a pas réussi à contrôler le geste impulsif

Annexe 2 – Guide vestimentaire

À l'école Notre-Dame-de-Bonsecours, je...

- ... porte des vêtements qui respectent mon intimité.
 - Mes sous-vêtements sont couverts par mes vêtements
 - Les camisoles à bretelles "spaghettis" ne sont pas permises
- ... porte des souliers ou des sandales attachées
 - J'ai également une paire de souliers d'intérieur.
- ... couvre les zones suivantes, des épaules jusqu'à la mi-cuisse



*À moins d'une activité spéciale qui précise le contraire, l'utilisation de matériel sportif spécialisé (par exemple, souliers à crampons) n'est pas permise à l'école.

Annexe 3 – Baromètre comportemental

Exemple de rapport d'observation

2 mai 2023 : Presley, Elvis (88 ans, secondaire 3)

Benoit, Bertholet (admin)

Lançait le ballon à travers le carré de sable alors que des plus petits jouaient dedans

Description de l'observation par l'adulte

Interventions: * Avertissement verbal à l'élève
* Lettre d'excuse

Fréquence : Ce comportement a été noté 1 fois depuis le début de l'année.

Communication : aucune

École : École Saint-Laurent

Code de vie: Respect des autres : Choix de jeu inadéquat/non-sécuritaire

Lors de moments libres, que ce soit sur la cour d'école, dans la classe, il arrive parfois que nous ayons de superbes idées de jeux. Tant mieux si nous pouvons le faire, mais il faut s'assurer que celui-ci permette aux autres amis de faire aussi des jeux de manière approprié et sécuritaire.

Si vous recevez le rapport par courriel, il est possible qu'il soit écrit « Aucune », car il n'y a pas eu d'autres communications de la part de l'école que ce rapport. Il est possible que l'enseignant vous appelle et ne vous envoie pas ce rapport.

Explication concernant les attentes de l'école et pourquoi le comportement a été souligné. Ceci n'est pas personnalisé à chaque envoi, il est donc possible que l'explication soit plus large puisque nous regroupons certains comportements dans les mêmes catégories

Quoi faire lorsque je reçois un rapport d'observation?

L'école vous envoie le rapport d'observation afin de vous informer. Selon la gravité de la situation, vous pouvez en discuter avec votre enfant afin de valider sa compréhension, revenir sur les attentes de l'école pour le vivre-ensemble et l'encourager dans son défi. Toutefois, il n'y a pas d'attente à ce que des conséquences soient données à la maison relativement à ce que nous envoyons. Nous avons, en tant qu'équipe-école, fait un suivi et fait des interventions avec l'enfant et il n'est pas nécessaire qu'il soit sanctionné à la maison. Si toutefois nous sentons que l'élève n'a pas compris ou que la situation est grave et que nous croyons important qu'un suivi se fasse à la maison, nous vous en ferons part.

Annexe 4 - Code de conduite numérique



Centre
de services scolaire
des Sommets Québec

Code de conduite : utilisation des ressources numériques

J'utilise l'information numérique de façon éthique et je respecte les droits d'auteur

- J'analyse la fiabilité et la pertinence des sources.
- Je cite la provenance des textes, des extraits de texte et médias utilisés (photos, images, musique, vidéo).
- Je m'assure que les textes et médias utilisés sont libres de droit.

Je préserve l'intégrité des personnes de mon entourage de même que celle de mon organisation scolaire

- Je communique, via les plateformes autorisées par mon école, de façon respectueuse et empreinte de civisme et de bienveillance (se référer au code de vie de l'école).
- Je m'assure que mes publications ne portent pas atteinte à mon intégrité, à celle des autres ou encore à mon école.
- Je dénonce toute forme d'intimidation, de harcèlement, de propos haineux et racistes (se référer au code de vie de l'école).

Mon engagement, mes responsabilités

- J'ai lu le code de conduite et j'en comprends toutes les informations et les règles.
- Je m'engage à respecter le code de conduite.
- Je comprends que des conséquences ou des frais pourraient s'appliquer en cas de non-respect de ces règles.

Moi _____

Mes parents ou tuteur _____



Code de conduite : utilisation des ressources numériques



Je protège toutes informations personnelles : les miennes et celles des autres

Informations personnelles : nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, photos, vidéos, etc.

- J'évite de fournir toute information personnelle lorsque je crée un compte sur un site ou application.
- J'évite de partager et de publier mes informations personnelles ou celles des autres.



Je protège mes mots de passe

- Je sécurise mon téléphone et mes comptes par des mots de passe sécuritaires que je garde secrets.



Je prends soin du matériel mis à ma disposition

- J'utilise le matériel prêté uniquement pour des travaux ou des activités scolaires.
- Je préserve l'état du matériel prêté (ordinateur, logiciels, tablette, etc.).
- Je préserve l'intégrité des documents qui me sont partagés à moins que je sois invité à les modifier, à les bonifier.
- Je préserve l'intégrité du système ou du réseau informatique (exemple: ne pas tenter d'aller sur des sites interdits au CSSDS).
- Je range soigneusement le matériel et je le rebranche après l'utilisation.